

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var  
6151, RDN 7 quartier la coualo – 83 550 Vidauban  
Tel 04 94 99 79 60 - Fax 04 94 99 79 69

## **Règlement d'attribution carte RCT**

- Être Adhérent à l'UDSP du Var pour 2009/2010, la présence est obligatoire du SPP, SPV, PAT, JSP, VETERAN lors du match.
- **Les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire des amicales. Celles-ci seront validées par l'UDSP du Var, quinze jours avant la date du Match. Si plusieurs réservations sont faites, un tirage au sort sera effectué.**
- Le prix est fixé à 10€ par carte.
- Les cartes sont à retirer à l'UDSP 83 et sont remises contre paiement du mercredi au vendredi aux heures d'ouverture de la maison du sapeur-pompier.
- Une caution de 600€ par carte est demandée.
- Le retour à l'UDSP 83 doit se faire IMPERATIVEMENT dans les 3 JOURS après le match, en main propre à la Maison du Sapeur-Pompier du Var.
- Si la carte est perdue ou non restituée, le chèque de caution sera encaissé.

Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans sa totalité.

DEMANDE DU :

Date du match :

N° des places :